

Département de la Somme

Arrondissement d'AMIENS

Communauté de Communes
Nièvre et Somme
1, allée des quarante
Parc d'Activités des Hauts du
Val de Nièvre – BP 30214
80420 FLIXECOURT

Tél : 03.22.39.40.40

OBJET :

Exploitation du Centre
Aquatique de Flixecourt –
Election des membres de la
commission de délégation de
service public

Date de convocation :
5 mars 2024

Date de séance :
14 mars 2024

Date d'affichage :
22 mars 2024

Membres en exercice : 55

Membres présents : 35

Membres votants : 40

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au jeudi

de 8h30 à 12h00

de 13h30 à 17h00

du vendredi de 8h30 à 12h00

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni en la salle le chiffon rouge - RUE P. ERMENAUULT – à FLIXECOURT, sous la présidence de Monsieur Philippe FRANCOIS.

Etaient présents :

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, LEPOIX, LEBRUN, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, MINET, CERNEY, ALEXANDRE, Mrs DE LIMERVILLE, HERBETTE, MOREL, FOURCROY, DELASSUS, ALEXANDRE, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, DELAFOSSE, COLOMBEL, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD,

Etaient absents, excusés :

Mmes CAPRON, LICOUR, LEMAIRE,
Mrs PINCHON, LEITAO, VIGNON, POISSON, LEULIER, LOGNON, GUILLOT, MAUGER, MADANI BUTIN, BLAIZEL, TIRMARCHE, CARLE, BOULLET, DUCROTOY, GROSSEL, LEBLANC D, LEBLANC JM.

M POISSON donne pouvoir à M FRANCOIS
M MAUGER donne pouvoir à M CARPENTIER
Mme LEMAIRE donne pouvoir à M WALIGORA
M DUCROTOY donne pouvoir à Mme CERNEY
M GROSSEL donne pouvoir à Mme ALEXANDRE

Secrétaire de séance : M MOREL

La séance étant ouverte,

Vu l'article D.1411.3 du Code général des collectivités territoriales

Monsieur le Président ouvre la séance et rappelle que la commission de délégation de service public doit être élue au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel (article D.1411.3 du Code général des collectivités territoriales).

Cette commission est présidée par Monsieur le Président.

ELECTION DES TITULAIRES :

Les listes déposées dans les conditions fixées par délibération antérieure sont les suivantes :

Liste 1	Liste 2	Liste 3
<ul style="list-style-type: none"> • Philippe FRANCOIS • Patrick GAILLARD • Jean-Philippe DELFOSSE • Anthony DELASSUS • Jean-Luc WALIGORA 		

Il est procédé au scrutin :

Nombre de votants : 40		Suffrages exprimés : 40	
Nombre de voix	Liste 1	Liste 2	Liste 3
	40		

Sont élus :

Membres titulaires
<ul style="list-style-type: none"> • Philippe FRANCOIS • Patrick GAILLARD • Jean-Philippe DELFOSSE • Anthony DELASSUS • Jean-Luc WALIGORA

ELECTION DES SUPPLEANTS :

Les listes déposées dans les conditions fixées par délibération antérieure sont les suivantes :

Liste 1	Liste 2	Liste 3
<ul style="list-style-type: none"> • Catherine BENEDINI • Antony DELVILLE • Eric OLIVIER • Annick LEMAIRE • Michel HENRY 		

Il est procédé au scrutin :

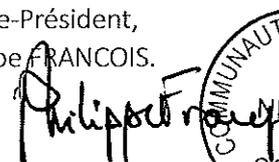
Nombre de votants : 40		Suffrages exprimés : 40	
	Liste 1	Liste 2	Liste 3
Nombre de voix	40		

Sont élus :

Membres suppléants
<ul style="list-style-type: none"> • Catherine BENEDINI • Antony DELVILLE • Eric OLIVIER • Annick LEMAIRE • Michel HENRY

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Pour le Président, et par délégation,
Le Vice-Président,
Philippe FRANCOIS.




Le Vice-Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 21 mars 2024 et de sa publication le 22 mars 2024.